



France Télévisions et CANAL+ passent un accord pour les Jeux Olympiques d'été 2016 et 2020. Diffuseur historique des Jeux Olympiques et détenteur exclusif des droits d'exploitation audiovisuelle des Jeux Olympiques d'été 2016 de Rio et 2020 de Tokyo ainsi que des Jeux Olympiques d'hiver 2018 sur le territoire français, le Groupe France Télévisions vient de conclure un accord de sous-licence avec le Groupe CANAL+ :

Dans le cadre de cet accord, le Groupe CANAL+ pourra exploiter l'ensemble des droits des Jeux Olympiques d'été 2016 et 2020 sur ses chaînes CANAL+ et CANAL+ SPORT, ainsi que sur les services qui y sont associés.

Pour sa part, France Télévisions conservera l'ensemble des droits négociés dans le cadre de ses accords avec le Comité International Olympique (CIO) et proposera, en direct et en clair, sur ses différentes chaînes et sur son offre numérique sur tous supports, l'intégralité des cérémonies et des compétitions des Jeux Olympiques d'été 2016 et 2020.